



Couëron, le 4 septembre 2026

Madame la présidente,
Monsieur le président,

Service vie associative et
initiatives locales
vieassociative@mairie-coueron.fr
02.40.38.51.38

Objet : Dossier de demande de subvention

Madame, Monsieur,

La Ville de Couëron poursuit sa démarche de soutien aux nombreuses associations couëronnaises qui contribuent activement au dynamisme et au rayonnement de la commune.

Dans le cadre de la campagne de subventions 2027, nous vous informons qu'à compter du 10 septembre 2026, le dossier de demande de subvention et ses annexes seront disponibles sur notre site internet, dans la rubrique association. Vous pourrez également venir retirer un exemplaire papier à l'accueil de la Mairie.

Comme chaque année, les associations et/ou sections sportives sont invitées à compléter une annexe 2 spécifique permettant de détailler les informations relatives aux effectifs, à l'encadrement, au niveau de compétition, etc.

Le dossier, accompagné des pièces requises, devra être transmis **AU PLUS TARD LE 15 NOVEMBRE 2026**

Le respect de la date de dépôt du dossier est impératif pour pouvoir garantir le traitement de votre demande. Nous soulignons l'importance de remplir l'intégralité du dossier, et de fournir l'ensemble des pièces afin de permettre une bonne instruction des demandes de subvention.

Les dossiers réceptionnés après la date limite ne pourront malheureusement pas être pris en compte.

Dans cette attente, pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à contacter le service vie associative et initiatives locales 02.40.38.51.38.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Adjoint délégué à la vie associative,
au tourisme, aux événements
et aux jumelages
Paul-Jean Straebler

